



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°37

Réunion électronique du 12 / 05 / 2025

Présents : MOMBARD Martine, REBOULLET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, DE BURINE Luc, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisées
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.





En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

INFORMATIONS CONCERNANT LES DEMANDES DE MODIFICATION

Pour information, voici les règles en place concernant le traitement automatique des demandes de modification de match :

Demande de report d'un match :

En tant que club adverse (recevant ou visiteur), je peux mettre au statut "Acceptée" ou "Refusée" à une DDM **de report dans le futur d'un match** jusqu'à la date réelle du match moins le nombre de jours limites pour une demande de modification avant la date du match.

Une fois cette date dépassée, le statut de la DDM devient automatiquement : "Refusée" avec un motif automatique "Cette demande n'a pas été validée dans les délais."

- Ex : Le nombre de jours limites de DDM est fixé à 2 jours. Mon match se joue le 10/02. Dès le 8/02, je ne pourrai plus répondre à la DDM. Celle-ci sera passée automatiquement en "Refusée"

Demande d'avancement du match :

En tant que club adverse (recevant ou visiteur), je peux mettre au statut "Acceptée" ou "Refusée" à une DDM **d'avancement de date de match** jusqu'à la date du match souhaitée moins le nombre de jours limites pour une demande de modification avant la date du match.

Une fois cette date dépassée, le statut de la DDM devient : "Refusée" avec un motif automatique "Cette demande n'a pas été validée dans les délais."

- Ex : Le nombre de jours limites de DDM est fixé à 2 jours. Mon match a lieu initialement le 10/02, le club adverse souhaite l'avancer au 7/02. Je pourrai donc y répondre jusqu'au 5/02 23h59. Dès le 6/02, le statut de la DDM deviendra "refusée".

FEUILLES DE MATCH -Rappel de l'article 75 des Règlements Sportifs du District

ARTICLE 75 : Feuille de match (si non utilisation de la F.M.I.).

La feuille de match sera fournie par le club visité.

Elle sera retournée, dans tous les cas, dans les 12 heures suivant la rencontre par l'équipe qui reçoit à la commission des championnats et coupes Séniors par mail (competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr) pour les équipes Séniors, Vétérans et Foot Diversifié ou la commission des compétitions des championnats et coupes jeunes (competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr) pour les équipes Féminines et Jeunes.

Sont pénalisés d'une amende :





- Tout retard dans l'envoi de la feuille de match, amende doublée en cas de récidive,
- Toute feuille de match incomplètement renseignée ;

ENGAGEMENT PROJET CLUB

Les clubs sont priés de prendre connaissance de la disposition suivante :

CANDIDATURE PROJET CLUB 2025-2026 – ACCOMPAGNER, PERENNISER ET STRUCTURER VOTRE CLUB

Le District Drôme-Ardèche de Football vous propose vous **accompagner sur des projets de développement**.

Pour préparer votre saison 2025-2026, la Commission des Jeunes et Technique vous proposent de répondre au questionnaire **avant le Jeudi 15 Mai 2025** :

CONTACT : Yohann VALLET – 06 08 21 87 05 – yvallet@laurafoot.fff.fr

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Référence demande autorisation :

Pour toutes les organisations les clubs se référeront aux éléments en ligne sous l'arborescence :
PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS

Tournois autorisés :

VALLIS AUREA FOOT :

U11 les 08 et 09 Juin 2025,

U13 les 08 et 09 Juin 2025.

ES BEAUMONTELEGER :

U7 les 07 Juin 2025,

U9 les 08 Juin 2025

U11 les 07 Juin 2025,

U13 les 08 Juin 2025.

CO CHATEAUNEUF DU RHONE :

U15 le 08 Juin 2025.

FC ROCHEGUDE :

U7 le 29 Mai 2025,

U9 le 29 Mai 2025.





U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

PLANNING SAISON U6 et U7 :

Les clubs peuvent consulter leur planning sur le site internet du District selon le chemin suivant :

<https://drome-ardeche.fff.fr/football-animation-et-loisirs/>

puis choisir une épreuve et Valider, puis Sélectionner le club.

L'ensemble des rendez-vous pour la phase PRINTEMPS sont disponibles. La sélection de la fiche vous intéressant permettra de découvrir les détails du plateau (Site d'accueil, club organisateur, clubs participants, nombre d'équipes attendues).

De part cette évolution nous pouvons faire les modifications avec une mise à jour instantanée.

Nous vous demandons de consulter régulièrement cette rubrique surtout en début de phase.

Vous pouvez également sur Footclubs renseigner le déroulement de vos plateaux et joindre votre fiche Plateau.

Prochains Plateaux : Samedi 17 Mai à 10h00.

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS : Le 24 Mai 2025 à VALENCE.

Inscriptions avant le 14 Mai 2025.

Les renseignements concernant l'organisation sont en ligne :

<https://drome-ardeche.fff.fr/simple/journee-nationale-des-debutants-samedi-24-mai-2025-valence/>

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

PLANNING SAISON U8 et U9 :

Les clubs peuvent consulter leur planning sur le site internet du District selon le chemin suivant :

<https://drome-ardeche.fff.fr/football-animation-et-loisirs/>

puis choisir une épreuve et Valider, puis Sélectionner le club.

L'ensemble des rendez-vous pour la phase PRINTEMPS sont disponibles. La sélection de la fiche vous intéressant permettra de découvrir les détails du plateau (Site d'accueil, club organisateur, clubs participants, nombre d'équipes attendues)

De part cette évolution nous pouvons faire les modifications avec une mise à jour instantanée.

Nous vous demandons de consulter régulièrement cette rubrique surtout en début de phase.

Vous pouvez également sur Footclubs renseigner le déroulement de vos plateaux et joindre votre fiche Plateau.

Prochains Plateaux : Samedi 17 Mai 2025 à 13h30.





U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Prochains Plateaux : Samedi 17 Mai 2025 à 10h00.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

Coupe Ch ANDRE :

½ Finales : Le 24 Mai 2025 :

ES MALISSARD 2 – RHONE CRUSSOL FOOT 3, **sous réserve retour commission règlements.**

OL VALENCE 3 – Entente US 2 VALLONS / ASR.

Finale le 14 Juin 2025.

U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

COUPE CREDIT AGRICOLE JP QUINTIN :

FINALE : FC MONTELMAR – AS CHAVANAY le 14/06/2025 à 13h30.

COUPE Gilbert PESTRE :

FINALE : ES CHOMERAC – Ent SARRAS SP le 15/06/2025 à 15h30.

CHAMPIONNATS

D3 :

Poule A :

Les rencontres de la journée 7 du 12/04/2025 :

ENT SARRAS – FOOT MONT PILAT est programmée le 18/05/2025.

La rencontre de la journée 8 du 11/05/2025 :

ENT SARRAS – FC HAUTERIVES est programmée le 14/05/2025.





Poule B :

La rencontre de la journée 7 du 12/04/2025 :

ES CHOMERAC – BERG HELVIE est programmée le 17/05/2025.

Les rencontres de la journée 8 du 11/05/2025 :

FC VALLON – OL ST MONTAN est programmée le 18/05/2025.

D4 :

Poule A :

Les rencontres de la journée 4 du 16/03/2025 :

AS DOLON – FC BG PEAGE en retard est programmée le 17/05/2025. (Rectificatif).

ES NORD DROME – ES BOULIEU en retard est programmée le 18/05/2025. (Rectificatif).

D5 :

Poule B :

La rencontre de la journée 4 du 16/03/2025 :

RCF 07 3 – Ent FCLS BREN en retard est programmée le 18/05/2025. (Rectificatif).

Poule D :

La rencontre de la journée 8 du 11/05/2025 :

OCA – ACE FC 2 en retard est programmée le 17/05/2025.

Poule E :

La rencontre de la journée 3 du 16/02/2025 :

SC BG ST ANDEOL – Ent USVJ/FCV3 en retard est programmée le 18/05/2025.

Les rencontres de la journée 4 du 23/02/2025 :

FC TRICASTIN 2 – CO CHATO9 RH 2 en retard est programmée le 18/05/2025.

Forfait Journée : FC PEAGEOIS 2 (U15D5 C J10) ; US VALS (U15D5 E J10).

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

COUPE ERM VALLON - Ch VIVIER BOUDRIER :

FINALE : AS SUD ARDECHE – Ent USVJ/FCV le 15/06/2025 à 11h15.

CHAMPIONNAT

D2 :

Poule B :

La rencontre de la journée 14 du 22/03/2025 :

ASF PIERRELATTE – OL CENTRE ARDECHE en retard est programmée le 14/05/2025. (Rectificatif)





D3 :

Poule A :

La rencontre de la journée 7 du 12/04/2025 :

ES NORD DROME – AS CHAVANAY 2 en retard est programmée le 14/05/2025. (Rectificatif)

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

Coupe Georges ETIENNE :

FINALE : Ent BERG HELVIE RUOMS – GFHT le 14/06/2025 à 16h00.

U20D1 :

La rencontre de la journée 20 du 03/05/2025 :

OL SALAISE RHODIA – ASF PIERRELATTE est transmise en commission de Discipline.

Retour Commission Règlements :

DOSSIER n° 77

Match n° 30018996, Ent Montélier Chabeuil 21 / AS St Marcelloise 21, U20 D2 poule A du 26/04/2025.

Ent. Montélier Chabeuil 21 : 3 points ; 3 buts,
AS St Marcelloise 21 : - (moins) 2 points ; 0 but.

DOSSIER n° 79

Match n°28515892, Pierrelatte 21 / Bg St Andéol 21, U20 D1, du 01/05/2025.

Pierrelatte 21 : 3 points ; 4 buts,
Bg St Andéol 21 : 0 point ; 0 but.